

N°72

Objet :

RAPPORT CLECT DU 23  
SEPTEMBRE 2025 -  
APPROBATION

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

26 NOVEMBRE 2025

Date de la Convocation :

20 NOVEMBRE 2025

Date d'affichage de la convocation :

20 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35  
Membres présents : 26  
Membres représentés : 07  
Membres absents : 02

**UNANIMITE**

**5 abstentions** (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 26 novembre à vingt heures trente,** le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER, **Maire-Adjointes,**

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT, **Conseillers Municipaux.**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Olivier LE GOFF	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT

Etaient absents :

Salim LESAGE  
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Fatiha YAHIAOUI

Ville d'Achères  
2025/ .....

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/11/2025

N°072

**OBJET : RAPPORT CLECT DU 23 SEPTEMBRE 2025 - APPROBATION**

**Rapporteur : M. François DAZELLE**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-5 et L. 5215-20,  
**VU** le code général des impôts et notamment l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C,  
**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2024-11-28\_04 du 28 novembre 2024 prenant acte du transfert de la compétence « création, gestion et extension des crématoriums » au bénéfice de la Communauté urbaine, à compter du 1er janvier 2025,  
**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2025-02-13\_01 du 13 février 2025 portant approbation du transfert de la compétence « Membre du syndicat de gestion de la base de loisirs du Val de Seine », exercée par la commune des Mureaux, au bénéfice de la Communauté urbaine, à compter du 1er juillet 2025,  
**VU** le rapport de la CLECT transmis par le Président de la CLECT à la Commune, le 26 septembre 2025,  
**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 14/11/2025

**Considérant** que le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise du 28 novembre 2024 a pris acte du transfert de la compétence « Création, gestion et extension des crématoriums » à la Communauté urbaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,  
**Considérant** que le Conseil communautaire du 13 février 2025 a approuvé le transfert de la compétence « Membre du syndicat de gestion de la base de loisirs du Val de Seine », exercée par la commune des Mureaux, au bénéfice de la Communauté urbaine, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025,  
**Considérant** qu'en vertu de l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit remettre, dans le délai de neuf mois suivant le transfert de compétences, un rapport évaluant le coût net des charges transférées,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 23 septembre 2025 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

**Fait et délibéré à Achères, le 26 novembre 2025**

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le .... 04/12/2025  
Pour le Maire et par délégation

O. CASENAZ  
PGS

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Marc HONORE

